



Note nationale d'alerte

Mineuse de la tomate : *Tuta absoluta* (Meyrick, 1917)

Cette note a pour objectif de sensibiliser **les producteurs et les agents de terrain (FREDON, techniciens de distribution ou de conseil)** à la détection de cas suspects d'un lépidoptère émergent : *Tuta absoluta*.

Cette note doit être largement diffusée.

Pourquoi ?

- Ce lépidoptère figure sur la liste A2 des organismes que l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ce qui signifie qu'elle recommande à ses membres l'inscription de cet organisme sur leurs listes de quarantaine. Pour autant, *Tuta absoluta* ne fait l'objet à ce jour d'aucune réglementation au niveau de l'Union Européenne.
- Ravageur redouté en Amérique latine pour la culture de tomate, *Tuta absoluta* est observé en Europe pour la première fois en 2006. En 2008, plusieurs foyers sont signalés dans différents pays méditerranéens dont la France. Cette évolution confirme son potentiel en matière de dissémination.
- Les larves se nourrissent de toutes les parties de la plante. Les dégâts touchent les feuilles en provoquant des galeries blanchâtres mais également les fruits verts et en cours de maturation. En 2007, dans la province de Valence (Espagne), les pertes ont atteint 100 % de la récolte dans des cultures de tomates plantées au cours de l'hiver (OEPP, 2008).

Le signalement de *Tuta absoluta* en France, sa nuisibilité très importante sur la culture de la tomate dans son aire d'origine et sa forte capacité de dissémination ainsi que le manque de solution simple d'éradication doivent nous alerter et nous inciter à une très grande vigilance.

Éléments de Biologie et de reconnaissance de *Tuta absoluta* et de ses dégâts

Voir fiche de reconnaissance jointe – LNPV- Station d'entomologie - Montpellier (34)

Comment prévenir toute infestation ?

Le meilleur moyen de lutte est d'éviter l'introduction du ravageur par des mesures prophylactiques traditionnellement appliquées par les producteurs :

- Contrôler les plants dès la réception et repiquer uniquement des plants sains.
- Contrôler les adventices à l'intérieur et aux alentours des serres ou des parcelles cultivées, en éradiquant les plantes hôtes (solanacées).
- Protéger les ouvertures des serres par des filets insect-proofs pour empêcher toute pénétration d'insectes.

Que faire en cas de suspicion d'infestation ?

- Avertir sans délai le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) en charge des missions de la protection des végétaux à la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de votre région (DRAAF).
- Éliminer les plants et le matériel végétal suspects par brûlage.